

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA - Cohésion territoriale et appui aux communes – Conservatoire à rayonnement départemental

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME :  
CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC  
L'ASSOCIATION UNI-SON**

N° 2024 - D - 378

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de partenariat pédagogique passée entre l'association UNI-SON située 15 rue Saint Eutrope 17100 SAINTES et GrandAngoulême pour le conservatoire Gabriel Fauré.

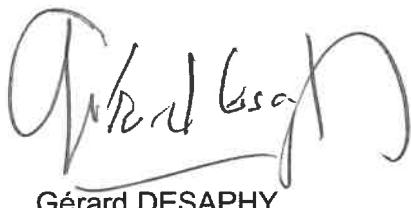
**Article 2** – Dans le cadre du projet pédagogique Masterclass, la convention a pour objet de déterminer les modalités administratives et financières de la collaboration avec Stéphane MOURGUES, lors d'une rencontre organisée le samedi 30 novembre 2024, dans l'amphithéâtre Gershwin du conservatoire.

**Article 3** – GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 500 € TTC à l'association UNI-SON au titre de la rémunération de Monsieur Stéphane MOURGUES pour sa prestation.

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 NOV. 2024

Pour le Président,  
Le Vice-Président,

  
Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture  
Le : 26 NOV. 2024  
Affiché ou notifié  
Le :

26 NOV. 2024